





# TOUR DE L'ILE AUX MOINES TROPHÉE MARC BURBAN 15 AOÛT 2024 SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE VANNES GRADE 5A

**CANAL VHF de course : 72** 

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire pour tous les concurrents, sur toute la course du Tour de l'Île aux Moines.

#### 1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil.

#### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée sur <a href="www.srvannes.fr">www.srvannes.fr</a>, au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme de la course qui sera affiché sur <a href="www.srvannes.fr">www.srvannes.fr</a>, avant 21h00 la veille, le 14 août 2024.
- 2.2 Des modifications à une ou des instructions de course peuvent être faites sur l'eau avant le départ de la course : le Comité de Course enverra alors le pavillon L sur le bateau comité et communiquera l'information à la voix et/ou sur le canal VHF de la course.

## 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis officiels seront mis en ligne à l'adresse : www.srvannes.fr
- 3.2 Le PC course est situé sur le bateau comité : le LABOUR MAD.

Email: srvannes@gmail.com Site internet: www.srvannes.fr

# 4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Tous les concurrents doivent être licenciés FFV et inscrits au Tour de l'Île aux Moines 2024.

#### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

Il n'y aura pas de signaux faits à terre. En cas de retard ou d'annulation, les instructions seront données par VHF sur le canal de course et sur www.srvannes.fr

#### 6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date : 15 août 2024	Classe	Classes à suivre
PREMIER SIGNAL D'AVERTISSEMENT :11h00	Habitables Osiris 1 Habitables Osiris 2 Multi 2000	Windsurf Wingsurf Dériveurs: IND Traditionnels Catamarans: INC Guépards

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première série est 11h00.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

#### 7. PAVILLONS DE CLASSE/SÉRIES

Les pavillons de classe/série sont : Flamme Rouge : Habitables Osiris 1 Flamme Verte : Habitables Osiris 2

Pavillon Breton (Gwenn ha Du): Traditionnels

Flamme Bleue: Multi 2000

Flamme Blanche : Dériveurs IND et Caravelles

Flamme Rose : Windsurf et Wingsurf Pavillon C1 : Catamarans INC Pavillon Guépards : Guépards

#### 8. ZONES DE COURSE

Golfe du Morbihan, lle aux Moines : Carte Shom 7137, Navicarte 246.

#### 9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

Parcours 1 : direction pointe de Penhap	Flamme numérique n°1
Parcours 2 : direction pointe de Trec'h	Flamme numérique n°2

9.3 Parcours longue distance:

Traditionnellement les départs se font dans l'axe du parcours, mais si au plus tard, au signal d'avertissement, le comité de course envoie le **pavillon D**, alors le parcours comprendra une marque de dégagement. Il enverra le **pavillon vert** pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.4 Les concurrents peuvent, s'ils le souhaitent, finir à l'issue du premier tour. Ils doivent alors le signaler au comité de course après avoir passé la porte.

#### 10. MARQUES

Départ	Porte et Arrivée
BC et Bouée Jaune	BC ou Bouée Jaune

# 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

- 11.1 Les zones considérées comme des obstacles sont précisées sur la carte Shom 7137 et Navicarte 246.
- 11.2 [DP] [NP] Aucun bateau n'est autorisé à passer entre les réchauds et le port de l'Île aux Moines.
- 11.3 Il est conseillé aux concurrents de respecter le balisage latéral et cardinal qui jalonne le parcours.

#### 12. LE DEPART

La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord. Elle sera située entre la pointe nord de Berder et la plage de Toulindac.

- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes, après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

#### 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Il n'y aura pas de changement de bord.

#### 14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée/porte sera entre un bateau du comité portant pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée. Elle est située dans le secteur de la grande plage de l'Île aux Moines ou dans le nord du port de l'Île aux Moines selon les conditions de vent.
- 14.2 La ligne sera fermée à 17h00.

#### 15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les séries/classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Il n'y a pas de temps cible et de temps limite (voir 14.2).

#### 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 90 minutes après que le dernier bateau a fini la course.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles à bord du bateau comité : Labour Mad.
- 17.3 Les réclamations seront jugées ultérieurement par une commission jury de la CRA Bretagne.

#### 18 CLASSEMENT

- 18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Le classement se fera en temps compensé pour les bateaux qui y sont soumis. Les concurrents avant effectué un seul tour seront classés après les concurrents avant effectué 2 tours.
- 18.3 Les coefficients utilisées pour le calcul des temps compensés, seront ceux, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile.
- 18.4 Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

## 19 REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) sera mis en place de la façon suivante :
  - -Sortie : émargement en allure tribord, sur le tribord du bateau comité.
  - -Retour : l'arrivée servira de pointage et d'émargement.
- 19.2 Un téléphone portable ou une VHF est obligatoire. La VHF est fortement recommandée.
- 19.3 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible et attendre la confirmation de la réception.
- 19.4 Utilisation du bout-dehors :
  - Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 19.5 Le comité de course se réserve le droit d'arrêter un bateau qui ne pourrait pas finir avant 17h.

#### 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

### 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Il n'y aura pas de contrôle de jauge et d'équipement. Chaque concurrent est engagé sur l'honneur à respecter les RCV et naviguer en bon marin.

#### 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par une flamme SRV.

#### 23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés.
- 23.3 La règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
  - Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
  - Une VHF
  - Un couteau
  - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
  - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
  - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec le division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

#### 24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritus peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

#### 25 EMPLACEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le à bateaux de port Blanc, du port de l'Île aux Moines ou du port d'Arradon.

#### 26. PRIX

- 26.1 Des prix seront distribués dès que possible au Cap Horn situé sur la cale du port de l'Île aux Moines (voir AC).
- 26.2 Le trophée Marc Burban sera remis au premier de la Classe des Guépards.

Arbitre désignée :

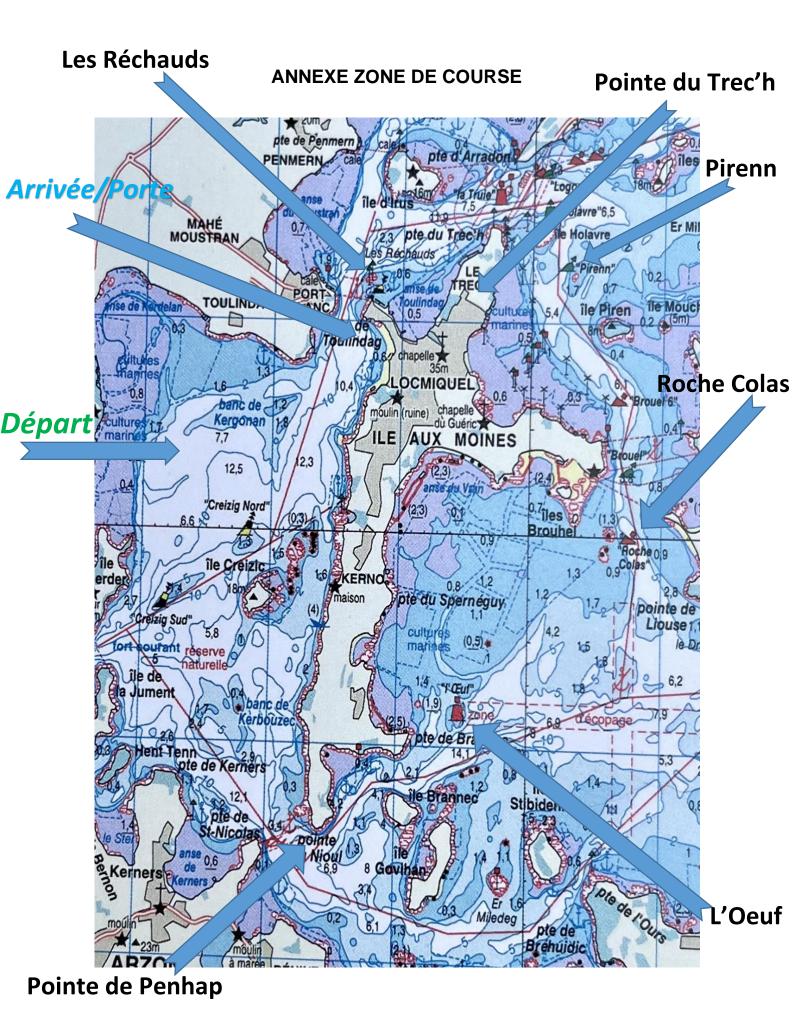
Présidente du comité de course : Françoise Dettling

Commissaire aux résultats : Patricia Holl

Jeudi 15 Août 2024 - UTC+2 Semaine 33				47°37' N 2°48' W				Arradon 🏗					
Lever du soleil : 07h05 Lune gibbeuse croissante			Coucher du soleil : 21h18										
			Durée de la	Heure de						Date	Heure	Hauteur	Coeff.
	Coeff.	Heure	marée	marée	Hauteur	Marnage	<sup>1</sup> / <sub>12</sub>	1/4	1/2	Jeu.	03h09 09h23	<b>2,02m</b> 0,86m	32
PM BM	32	03h09 09h23	06h14 06h36	01h02 01h06	<b>2,02m</b> 0,86m	1,16m 1,31m	0,10m 0,11m	0,29m 0,33m	0,58m 0.66m	15	15h59 22h17	<b>2,17m</b> 0,79m	34
PM BM	34	15h59 22h17	06h18	01h03	<b>2,17m</b> 0,79m	1,38m	0,12m	0,35m	0,69m	Ven.	04h40 10h44	<b>2,16m</b> 0,70m	38

www.windmorbihan.com/previsions/toulindac

maree.info/106



# ANNEXE PARCOURS



PARCOURS 1 : flamme numérique n°1, DEUX TOURS, direction pointe de PENHAP

Départ : (voir IC §12).

- 1. Laisser la pointe de PENHAP à BABORD.
- 1. laisser la BOUÉE ROUGE ROCHE COLAS à BABORD, (pointage éventuel).
- 2. PORTE entre la BOUÉE VERTE PIRENN à laisser à TRIBORD et un BATEAU DU COMITÉ à laisser à BABORD (pointage éventuel pouvant servir au classement).
- 3. Laisser la POINTE du TREC'H à BABORD.
- 4. Laisser les RÉCHAUDS à BABORD.
- 5. PORTE/LIGNE D'ARRIVÉE devant grande plage de l'Ile aux Moines entre un BATEAU DU COMITÉ et une BOUÉE JAUNE ou un BC (voir IC 14). À la fin de leur premier tour, les bateaux passent la porte et continuent pour un deuxième tour.



PARCOURS 2 : flamme numérique n°2 DEUX TOURS, direction pointe du TREC'H

Départ : (voir IC §12).

- 2. Laisser les **RÉCHAUDS** à **TRIBORD**.
- 3. Laisser la POINTE du TREC'H à TRIBORD.
- 4. laisser la BOUÉE ROUGE ROCHE COLAS à TRIBORD, (pointage éventuel).
- 5. PORTE ENTRE LA TOURELLE ROUGE DE L'ŒUF à laisser à TRIBORD ET UN BATEAU DU COMITÉ à laisser à BABORD (pointage éventuel pouvant servir au classement).
- 5. Laisser la POINTE DE PENHAP à TRIBORD.
- 6. PORTE/LIGNE D'ARRIVÉE devant grande plage de l'Ile aux Moines entre un BATEAU DU COMITÉ et une BOUÉE JAUNE ou un BC. À la fin de leur premier tour, les bateaux passent la porte et continuent pour un deuxième tour.

# La ligne sera fermée à 17h00

Le comité de course se réserve le droit de réduire la course à la fin du premier tour quelque soit le sens du parcours POUR UNE OU PLUSIEURS SÉRIES. Le comité de course se réserve le droit de déplacer la ligne de départ et la ligne d'arrivée/porte, dans le nord du port de l'Ile aux Moines quelque soit le sens du parcours. Le comité de course recommande la lecture des RCV 42 et 45.

# PROCÉDURE DE DÉPART et PAVILLONS

Minutes avant le signal de départ	Signal visuel	Signal sonore	Signification		
5mn au moins avant le signal d'avertissement	↑ Pavillon Orange	<b>4</b> ))			
5mn	↑ Pavillon de la Classe ou des Classes/séries	<b>4</b> ))	Signal d'avertissement		
4 mn	↑ Pavillon P, U ou Noir	<b>4</b> ))	Signal préparatoire		
1 mn	↓ Pavillon P, U ou Noir affalé	<b>4</b> ))	Une minute		
0	↓ Pavillon de la Classe ou des Classes/séries affalé	<b>◄</b> )))	Signal de départ		
	↑ Pavillon X	<b>4</b> ))	Rappel individuel		
	↑ 1 <sup>er</sup> Substitut	<b>4</b> )) <b>4</b> ))	Rappel général		

